



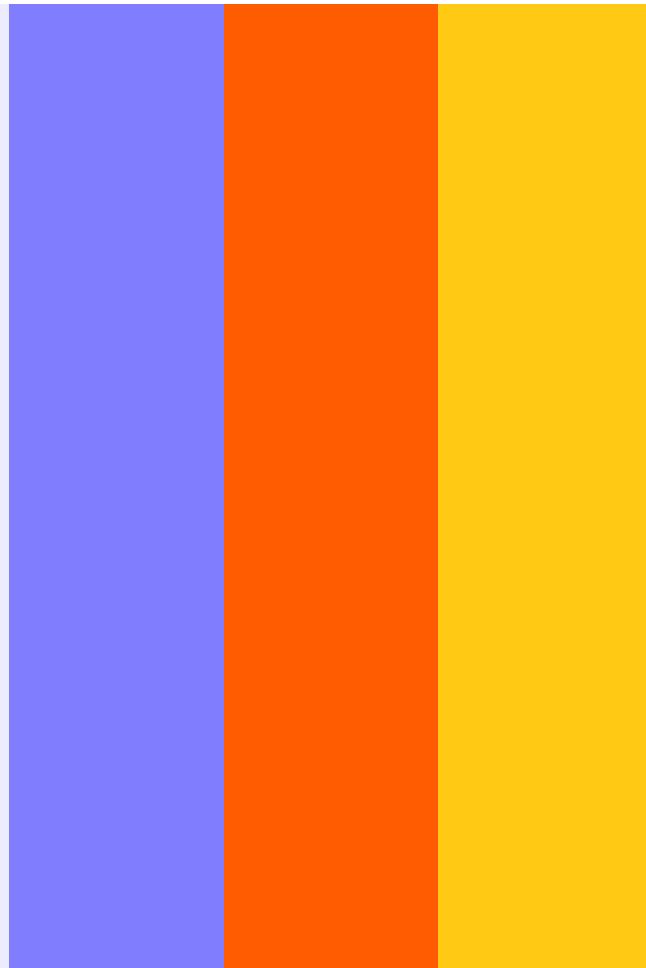
VALDELIA

Accélérateur de secondes vies

Synthèse des plans de prévention et d'éco-conception

Eléments d'ameublement professionnels

2024



Éco-organisme agréé par le Ministère de la Transition Écologique

Contexte réglementaire et objectifs de la synthèse

Plan de prévention : ce que dit la réglementation.

L'article n° 72 de la loi AGEC, traduit dans [l'article L541-10-12 du code de l'environnement](#), précise qu'à partir de 2023, **tout producteur est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de prévention et d'éco-conception (PPE)** ayant pour objectifs de :

1. Réduire l'usage de ressources non renouvelables.
2. Accroître l'utilisation de matières recyclées.
3. Accroître la recyclabilité des produits dans les installations de traitement situées sur le territoire national.

Au-delà de la mise en conformité réglementaire, ce plan de prévention et d'éco-conception peut être un premier **outil pour se lancer et structurer la démarche d'éco-conception**.

Cette feuille de route détaille les axes d'éco-conception et les actions que l'entreprise s'engage à mettre en œuvre **pour limiter l'impact environnemental des produits** mis sur le marché.

Le plan doit être révisé tous les 5 ans et les éco-organismes agréés comme Valdelia ont été désignés par le législateur pour centraliser les plans de prévention et d'éco-conception élaborés par leurs adhérents.

Objectifs de cette synthèse :

Conformément à la réglementation, Valdelia a collecté et analysé les PPE transmis par ses adhérents depuis 2023. Cette synthèse vise à :

1. Faire un point sur les modalités d'accompagnement proposées à nos adhérents.
2. Faire le point sur le nombre de PPE reçus et leur répartition par typologie d'entreprises et de produits.
3. Présenter les grandes tendances observées dans les plans reçus.
4. Identifier les actions possibles à mettre en œuvre pour accompagner les fabricants et distributeurs d'éléments d'ameublement dans leurs démarches d'éco-conception.

Cette synthèse sera à mise à jour régulièrement pour refléter le contenu des nouveaux plans reçus et des progrès réalisés par les entreprises.



Accompagnement de nos adhérents

Outils proposés aux adhérents :

Afin d'engager nos adhérents dans cette démarche, nous avons développé et diffusé 3 outils :

- 1) **Une trame individuelle à compléter** avec un onglet « Exemple » pour illustrer le contenu attendu. La trame a été développée en partenariat avec 3 autres éco-organismes de filières complémentaires afin de permettre aux metteurs sur le marché d'avoir un outil commun pour l'ensemble de leurs produits.
- 2) **Un guide d'aide à la rédaction** qui propose une méthodologie claire et des exemples concrets afin de leur permettre de rédiger leur PPE.
- 3) **Une Foire Aux Questions** avec des éléments de réponse sur :
 - Les entreprises concernées,
 - Les modalités et le calendrier de transmission,
 - Les enjeux et obligations concernant les thèmes, objectifs, actions et indicateurs.

Ces outils ont été conçus pour favoriser une appropriation progressive des enjeux, en tenant compte des contraintes opérationnelles des entreprises.

Accompagnement sur mesure :

Pour les adhérents rencontrant des difficultés spécifiques ou souhaitant aller plus loin dans leur démarche, nous avons proposé un accompagnement personnalisé, incluant :

- Des entretiens pour clarifier les attentes et la méthodologie à suivre.
- Une relecture des plans transmis, avec des pistes d'amélioration éventuelles.
- L'organisation d'ateliers pour réaliser ensemble le plan de prévention et d'éco-conception adapté à leurs enjeux et contraintes spécifiques.

Tous les outils ont été diffusés à nos adhérents et sont disponibles sur une [page dédiée](#) sur notre site internet.



Taux de retour et typologie d'adhérents

Taux de retour des plans de prévention à date :

Dans le cadre de l'échéance réglementaire, nous avons sollicité l'ensemble de nos adhérents concernés par l'obligation de transmission d'un plan de prévention et d'éco-conception. Voici les principaux enseignements quantitatifs issus de cette première campagne.

En 2023 et 2024, nous avons reçu **114 plans de prévention** et d'éco-conception à soit un taux de réponse de 9 %.

L'analyse des déclarations de mises sur le marché de ces adhérents montre que cela représente environ :

- **22 % des tonnages déclarés.**
- **27% des montants d'éco-contribution versés.**

Typologie d'entreprises ayant transmis un PPE :

Parmi les entreprises ayant transmis un PPE lors de cette première campagne 2023 /2024 :

- 1) **55% sont des fabricants** d'éléments d'ameublement.
- 2) **36% des distributeurs** d'éléments d'ameublement.
- 3) **9% sont des importateurs ou revendeurs.**

Répartition par catégories de produits :

Les adhérents qui nous ont transmis un PPE mettent principalement sur le marché les catégories d'éléments d'ameublement suivantes :

Catégorie d'élément d'ameublement	Tonnages déclarés		Montants déclarés en	
	2024	▼	2024	▼
Meubles de bureau	42%		42%	
Sièges	28%		32%	
Mobilier techniques	21%		17%	
Meubles de chambres à coucher (hors sommiers et matelas)	5%		6%	

Par rapport aux mises sur le marché totales déclarées à Valdelia, nous remarquons que les mobilier techniques sont sous représentés (21% des tonnages vs. 45% au global). La répartition observée pour les autres catégories est en lien avec celle des mises en marché au global.



Répartition par matériau majoritaire :

Les adhérents qui nous ont transmis un PPE mettent principalement sur le marché des éléments d'ameublement dont le matériau majoritaire est le suivant :

Matériau majoritaire des EA déclarés	Tonnages déclarés		Montants déclarés en 2024
	2024	2024	
Bois / panneau	43%	46%	
Métal (>50% en masse)	23%	22%	
Non spécifié ou pas de matériau majoritaire	13%	16%	
Métal (>95 % en masse)	10%	3%	
Plastique Hors PVC	8%	9%	
Autres matériaux	2%	3%	

Par rapport aux mises sur le marché totales déclarées à Valdelia, nous remarquons que les produits composés à plus de 95% en métal sont sous représentés. Cela semble cohérent avec la remarque précédente concernant le fait que les mobilier techniques sont sous représentés, les mobilier techniques étant majoritairement déclarés comme étant > 95% métalliques.

Analyse des plans de prévention reçus à date

Maturité de la démarche d'éco-conception :

Les plans de prévention et d'éco-conception transmis par nos adhérents témoignent d'une diversité d'approches et des niveaux de maturité variables :

- Les entreprises les plus « novices » en éco-conception » ont indiqué 3 à 5 actions en moyenne dans leur PEE.
- Les entreprises les plus engagées sur ces sujets ont indiqué 15 à 20 actions dans leur PPE et ont souvent précisé des objectifs chiffrés.

L'analyse ci-dessous a été réalisée pour couvrir 80% des tonnages en lien avec les PPE reçus. Cette analyse sera complétée lors de la prochaine mise à jour de la synthèse.

Sur cet échantillons, nous observons que :

- **13 objectifs** ont été détaillés en moyenne dans les PPE.
- **Plus de 90% des PPE comportent au moins un objectif** pour chacun des trois axes réglementaires définis par l'article L.541-10-12 du Code de l'environnement :
 1. La réduction de l'utilisation de ressources non renouvelables,
 2. L'augmentation de la part de matières recyclées dans les produits,
 3. L'amélioration de la recyclabilité des produits en fin de vie.



Ce résultat témoigne d'une bonne compréhension par nos adhérents des axes prioritaires à adresser dans leur démarche d'éco-conception.

Analyse des actions par axe réglementaire

Les objectifs détaillés dans les PPE sont répartis comme suit :

Axe 1 : Réduction de l'utilisation de ressources non renouvelables :

5 à 6 objectifs en moyenne visent à réduire l'utilisation de ressources non renouvelables (Axe 1).

Les enjeux liés à cet axe sont doubles :

- Réduire la quantité de matières entrant dans la composition des produits.
- Favoriser l'utilisation de matières renouvelables certifiées (bois, coton, lin etc.) employées dans les éléments d'ameublement.

Les actions généralement indiquées pour cet axe sont les suivantes :

- Faire le point sur la quantité de matières employées dans chaque produit (en interne ou auprès de leurs fournisseurs).
- Evaluer la part de matières renouvelables/biosourcées entrant dans la composition des produits (ou obtenir cette information auprès de leurs fournisseurs fabricants s'ils sont distributeurs).
- Identifier les produits à optimiser et établir un plan d'actions pour limiter le poids de matières, en particulier celles non renouvelables telles que le métal, les plastiques, le verre etc. (ou ajouter ce critère à la liste de leurs critères de sélection produits s'ils sont distributeurs).
- Expérimenter sur 1 gamme de produit 1 allègement significatif et/ou l'utilisation d'une nouvelle matière renouvelable en remplacement d'une matières synthétique / pétrosourcée.

Axe 2 : Augmentation de l'utilisation de matières recyclées

2 à 3 objectifs en moyenne concernent l'intégration de matières recyclées.

Les actions généralement indiquées pour cet axe sont les suivantes :

- Faire un point précis sur la part de matières recyclées actuellement utilisées dans les éléments d'ameublement fabriqués (ou fournis).
- Identifier des pistes d'actions à mettre en œuvre pour augmenter la part des matériaux recyclés (ou interroger leurs fournisseurs fabricants à ce sujet).
- Expérimenter sur 1 gamme de produit l'utilisation d'une nouvelle matière recyclée ou augmenter la part de matières recyclées.

Axe 3 : Amélioration de la recyclabilité des produits

2 à 3 objectifs en moyenne portent sur l'amélioration de la recyclabilité des produits.

Les actions généralement indiquées pour cet axe sont les suivantes :



- Evaluer la recyclabilité actuelle de leurs produits (en interne, ou demander l'information à leurs fournisseurs fabricants s'ils sont distributeurs).
- Identifier les éléments d'ameublement non recyclables ou contenant des perturbateurs de recyclage et initier des actions d'amélioration (en interne et/ou auprès de leurs fournisseurs).

Autres axes :

2 à 3 objectifs en moyenne portent sur un autre thème améliorer la durabilité, développer des outils, former leurs équipes, améliorer la gouvernance et la structuration de la démarche d'éco-conception, prendre en compte la démontabilité dans la conception des nouveaux produits etc.)

Perspectives 2025

Notre enjeu principal en 2025 est d'augmenter le taux de retour. Pour cela nous avons prévu plusieurs actions :

1. Une nouvelle campagne d'informations de nos adhérents avec plusieurs relances.
2. Des webinars de sensibilisation sur le sujet.
3. Des échanges individuels pour les aider à se lancer et à rédiger leur PPE.
4. La création d'un Plan de prévention et d'éco-conception collectif, clé en main avec les engagements prioritaires pour le secteur de l'ameublement professionnel.

Notre objectif est d'augmenter significativement le taux de réponse avant fin 2025.

